

Demande pour un Visa de un jour à trois mois

(à remplir très lisiblement en français)

NOM _____
(en capitales)

Née _____
(nom de jeune fille)

Prénom(s) _____
En minuscules

Né(e) le _____ à _____

Nationalité { d'origine _____
Actuelle _____

Situation de Famille _____ Enfants : Nombre _____

Domicile Permanent : _____

Résidence Actuelle : _____

Profession : _____

Date d'entrée à Djibouti : _____

N° : _____

PHOTOGRAPHIE

Passeport N° : _____
Délivré le : _____
Par : _____
Valable jusqu'au : _____

Carte d'Identité
N° : _____
Délivrée le : _____
Par : _____
Valable jusqu'au : _____

Nature et durée du visa sollicité	TRANSIT à destination de _____ Avec arrêt à _____
[le cadre ci contre doit être rempli par le demandeur qui rayera les mentions inutiles]	SEJOUR de _____ jours
	« un mois
	« deux mois
	« trois mois

Motifs détaillés du voyage _____

Avez-vous déjà habité en République de Djibouti pendant plus de trois mois sans interruption ? _____

Précisez à quelle date : _____

Indiquez avec précision les noms et adresses (rue et n°) des commerçants ou industriels que vous désirez rencontrer s'il s'agit d'un voyage d'affaires : _____

Voyagez-vous seul ou avec des membres de votre famille : _____

Si oui, indiquez leurs noms et prénoms : _____

Attaches Familiales en République de Djibouti (adresses exactes : rues et n°) _____

Indication précise du lieu d'entrée en République de Djibouti : _____

Indication précise du lieu de sortie en République de Djibouti : _____

Indication précise de vos adresses exactes (rues et n°) en République de Djibouti pendant que vous y séjournerez :

Comptez-vous installer en République de Djibouti un commerce ou une industrie ? _____

Où comptez-vous vous rendre en sortant de la République de Djibouti ? _____

Je m'engage à n'accepter aucun emploi rémunéré ou au pair durant mon séjour en République de Djibouti,
à ne pas chercher à m'y installer définitivement et A QUITTER LE TERRITOIRE DJIBOUTIEN A
L'EXPIRATION DU VISA qui me sera éventuellement délivré.

**Ma signature engage ma responsabilité et m'expose, en sus des poursuites prévues par la loi en cas de
FAUSSE signature, à ma voir REFUSER TOUT VISA POUR L'AVENIR.**

A _____, le _____ 20_____

(signature)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Numéro du Visa : _____
Nature du visa : _____
Date de délivrance : _____
Date d'expiration : _____
Nombre d'entrées autorisées : _____
Durée de chaque séjour : _____

AVIS DU CHEF DE MISSION : _____



Avez-vous besoin d'un visa ?

Si vous êtes ressortissant français, vous avez besoin d'un visa d'entrée pour le Djibouti

ATTENTION : Vous devez pouvoir justifier d'un titre de transport Aller/Retour ou de Continuation (avec visas ou permis de séjour pour le pays de retour ou de continuation si nécessaire)

ATTENTION : Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte d'identité en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans. Pour obtenir une autorisation de sortie de territoire, la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie ou à la préfecture dont dépend son domicile. Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration (décision du juge, par exemple).

ATTENTION: tous les nouveaux passeports français de type Delphine ne permettent pas d'y inscrire des enfants mineurs. Chaque enfant mineur doit donc être en possession de son propre passeport et visa pour entrer dans les pays nécessitant de présenter un passeport et/ou un visa. Les tarifs pratiqués des visas sont alors ceux des adultes.

Attention : <i>en aucun cas, la société Servinco, action-visas.com et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas.</i>

Période de validité du visa obtenu et durée du séjour possible :

L'arrivée doit s'effectuer dans les trois mois à partir de la date de délivrance du visa pour un séjour maximum de 90 jours

Documents de base nécessaires

Deux Formulaires officiels de l'ambassade de Djibouti

Deux photos d'identité - format 4,5 x 3,5cm (pas de photocopie ni de photo scannée)

Une copie de la dernière fiche de paie ou de l'avis d'imposition

Une copie du billet d'avion Aller / Retour

Un justificatif de profession (bulletin de salaire, carte d'étudiant, ...)

Un passeport dont la validité doit être supérieure de 6 mois après la fin du séjour envisagé ainsi qu'une page entièrement libre de toute inscription pour le visa Djibouti

Une réservation d'hôtel ou un certificat d'hébergement

Documents supplémentaires

Visa affaires : une lettre d'invitation du ou des partenaires du Djibouti

Visa affaires : une lettre de mission

Attention! Remplir avec précision toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade afin d'éviter tout retard !

Assurance Rapatriement - L'EUROPEENNE D'ASSURANCES

action-visas.com a négocié pour vous auprès de l'Européenne d'Assurances, une assurance rapatriement spécifique pour 38 Euro/pers. vous couvrant sur une période de 45 jours! Il vous suffit de cocher l'option assurance ou encore de nous fournir votre liste complète des personnes à assurer (Nom, Prénom, date de naissance). Un contrat d'assurance avec votre numéro de souscription (protocole Européenne d'Assurances) vous sera retourné. Vous partez dans une heure? action-visas.com peut vous fournir une Assurance Rapatriement Européenne d'Assurances immédiatement et vous communiquer (tél, fax) votre n° d'assurance et les procédures d'usage! Garanties générales: voir la rubrique Rapatriement d'action-visas.com



Répondez à toutes les rubriques (caractères majuscules), cochez les cases correspondantes à votre choix en indiquant la quantité, calculez le prix total TTC et retournez cette fiche avec tous les documents requis, votre passeport et votre chèque établi à l'ordre de SERVINCO

Mme/Mlle/Mr Nom: Prénom:

Nationalité: Date et lieu de naissance:

Profession: TEL Bureau: TEL Domicile:

Quitte la France le:/...../..... Date d'arrivée:/...../..... Date de sortie:/...../.....

Noms des enfants accompagnés:

N° Passeport(s): Email:

Nom et adresse de retour du(des) passeport(s):

Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales de vente,

Date et signature avec la mention Lu et approuvé:

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC (inclus les frais consulaires et le service action-visas.com)

Les conditions générales de vente sont accessibles sur www.action-visas.com. Paiements acceptés: chèque ou Carte bancaire uniquement

Etape I - Sélection de votre visa - Tarifs de base (délais en jours ouvrés et hors port)

Type de visa	Entrée/Sortie	Durée	Délai	Total	X	Qté
Tourisme	Simple entrée	<= 90 jrs	variable	77,00	<input type="checkbox"/>	
Affaires	Simple entrée	<= 90 jrs	variable	85,00	<input type="checkbox"/>	

Etape II - Sélection des options supplémentaires (délais en jours ouvrés et hors port) - Tarifs Urgences et Assurance

Options	Total	X	Qté
Assurance rapatriement valable 45 jours	+ 38,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 90 jours	+ 76,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 1 an pour des séjours consécutifs de 90 jours maximum	+ 160,00	<input type="checkbox"/>	

Etape III - Sélection du mode de retour (OBLIGATOIRE) - Tarifs Enlèvement/Livraison Passeport(s)

Désignation	Délai en jours ouvrés	Total	X	Qté
Je reviendrai chercher le(s) passeport(s)	-	-	<input type="checkbox"/>	
Recommandé (par passeport)	1 à 5 jours environ	+ 5,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France / UPS (forfaitaire)	24 h à 48h	+ 22,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost International / UPS - grandes villes européennes (forfaitaire)	délai selon destination	+ 38,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Dom Tom / UPS (forfaitaire)	3 à 4 jours	+ 48,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Corse / UPS (forfaitaire)	24 h à 48h	+ 31,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Paris intra-muros)	2h.30 et avant 18h.00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Paris intra-muros)	le lendemain de la réception du visa	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Paris intra-muros)	1 h ou apres 18h00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Petite couronne)	2h.30 et avant 18h.00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Petite couronne)	le lendemain de la réception du visa	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Petite couronne)	1 h ou apres 18h00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (lundi au vendredi avant 20h. et hors jours fériés)	-	+ 95,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (après 20h.00, jours fériés, samedi et dimanche)	-	+ 120,00	<input type="checkbox"/>	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I - DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles de la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com et ses clients.

Les clauses ou conditions contraires figurant sur les documents commerciaux des contractants de la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com ne lui sont pas imputables.

Toute dérogation expresse, acceptée par la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com, sera limitée au seul objet de cette dérogation, les présentes conditions demeurant applicables pour toutes les clauses non contraires à cette dérogation.

II - PAIEMENTS

Les paiements s'effectuent au dépôt des dossiers sauf accord express. Dans ce cas, les factures émises par la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com sont payables immédiatement à réception de la facture.

Les prix facturés sont les prix en usage au jour de la commande.

Toute démarche entreprise par la société doit être payée quelque soit son aboutissement.

III - RESPONSABILITE

Pour l'exécution des commandes qu'elle reçoit, la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com s'engage à déployer tous les moyens normalement à sa disposition.

Sauf convention contraire expresse, la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com n'est tenue de garantir un résultat que si l'exécution de la prestation qui lui est demandée dépend de sa seule volonté, qu'il s'agisse de la prestation elle-même, du délai ou des modalités particulières d'exécution. En cas de non exécution pour une cause qui ne lui est pas imputable, sa responsabilité ne sera pas engagée.

Sauf exception prévue au paragraphe précédent pour toute prestation dont le délai, la modalité d'exécution ou l'exécution elle-même - en tout ou partie - dépendent d'une personne publique ou privée tierce par rapport à la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com, celle-ci n'est tenue que d'une obligation de moyens. Il en va ainsi en particulier de l'obtention de tout titre, document, agrément, visa, certificat, de toute décision administrative, qu'ils émanent de personnes publiques ou privées.

Il est convenu entre les parties que les acheminements, les expéditions, les transports des documents ou objets confiés à la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com, peuvent être effectués par l'intermédiaire de sociétés tierces spécialisées ou par voie postale et que la responsabilité de la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com ne pourra être engagée en cas de défaillance, de retard, de vol, destruction partielle ou totale ou d'erreurs commises par ces sociétés ou par les services postaux. En pareil cas, les contractants de la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com rechercheront directement la responsabilité de ces sociétés tierces ou des services postaux.

La responsabilité de la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com est limitée à un montant de 200 Euros maximum par prestation demandée ou par objet confié. Toute prestation réalisée par la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com, devra être vérifiée à réception du document par le client : Aucune réclamation ne pourra être acceptée plus de 5 jours après la réception du document.

En tout état de cause, la société SERVINCO / ACTION-VISAS.com est libérée de ses obligations en cas de force majeure (inondations, incendies, grèves totale ou partielle, lock out,...).

En aucun cas, la société Servinco, action-visas.com et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Il vous incombe d'en vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence auprès du Consulat ou de l'Ambassade du pays concerné

IV - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties conviennent que les contestations qui s'élèvent entre elles seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Toute commande entraîne de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.